

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, les mesures qui ont été prises et la proposition qui a été faite découlaient des meilleures intentions du monde et visaient à protéger les intérêts supérieurs de Terre-Neuve, des provinces de l'Atlantique et, en fait, de tout le Canada. Nous voulons essayer d'en arriver à un accord et à un règlement qui respectent les intérêts des Canadiens de la région de l'Atlantique et de tous les Canadiens.

#### LES PERSONNES PRÉSENTES AUX NÉGOCIATIONS FINALES

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, le vice-premier ministre vient de dire que, à la demande du ministre des Transports, il a bel et bien présenté hier des excuses au premier ministre de Terre-Neuve. Dans sa réponse, il a dit qu'il y avait eu une lacune dans les communications et que c'était par inadvertance. Hier matin, au cours d'une émission télévisée, le ministre des Pêches a dit que c'était la France qui avait exigé que le gouvernement terre-neuvien, les pêcheurs et le secteur de la pêche soient exclus des négociations finales. Quelle est là la vraie raison? La France a-t-elle exigé cela ou y a-t-il eu une lacune dans les communications entre les hauts fonctionnaires?

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, si le député consulte la transcription, il va constater, je crois, que le mot «exiger» n'a pas été prononcé hier matin au cours de l'émission en question. En fait, lorsque les responsables de deux gouvernements décident de signer ou de parafer un accord après de longues négociations et discussions, si l'une ou l'autre des parties demande que seules certaines personnes soient présentes, il n'est que raisonnable du point de vue diplomatique que l'autre partie agrée cette demande. En même temps, les députés voudront bien reconnaître que cet accord prévoit simplement la négociation, d'ici à la fin de 1987, de deux ententes parallèles qui se révéleront fort avantageuses pour les pêcheurs et les Canadiens de la région canadienne de l'Atlantique.

#### LA POSITION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. D'après certaines informations émanant du Conseil consultatif régional de l'Atlantique, le gouvernement de la France a exigé en fin de compte, que le gouvernement de Terre-Neuve, le secteur des pêches et les pêcheurs eux-mêmes soient exclus des dernières négociations et que l'accord soit simplement conclu entre le gouvernement du Canada et celui de la France. La France a-t-elle demandé que les principaux intéressés, ceux qui souffriront de cette décision, soient exclus et est-ce que le gouvernement du Canada y a consenti?

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, je n'ai aucune preuve, et d'ailleurs je ne suis nullement chargé des relations diplomatiques entre nos

deux pays, qui me permettrait de croire que la France a formulé des exigences, pour employer le même terme, à cet égard.

\* \* \*

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

### L'AVENIR DES BUREAUX DE POSTES RURAUX

**M. George Baker (Gander—Twillingate):** Monsieur le Président, le ministre chargé de la Société canadienne des Postes a déclaré à la Chambre hier:

La Société canadienne des Postes m'a fait savoir qu'elle n'avait pas l'intention de fermer des bureaux de poste ruraux au Canada.

N'importe qui de sensé déduirait de cette déclaration qu'aucun bureau de poste ne sera fermé et que l'effectif des maîtres et maîtresses de poste ne sera pas réduit au Canada. Si la Société canadienne des Postes a dit cela au ministre hier, le ministre chargé de la Société nous dira-t-il aujourd'hui pourquoi la Société dit à qui veut l'entendre qu'elle se propose de fermer 3 500 bureaux de poste et à les concéder à des hommes d'affaires locaux? Le ministre jouait-il au maître de poste, hier, avec les Canadiens des milieux ruraux? Si oui, qu'il ne s'attende pas à des remerciements.

**M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale):** Monsieur le Président, la déclaration qu'a faite le ministre responsable de la Société canadienne des Postes, hier, à la Chambre, est parfaitement défendable. Il n'y aura pas de fermeture en série des bureaux de poste ruraux, et les structures de la poste rurale ne seront pas modifiées. Le ministre a instauré un système de consultation par lequel, au cours des dix prochaines années, Postes Canada devra saisir le ministre de tout projet particulier, et en informer les députés en cause, afin que les intéressés puissent être consultés sur les options offertes.

**M. Baker:** Monsieur le Président, avec des réponses semblables le député est sûr d'accéder au Cabinet.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

#### LE RESPECT DES NORMES DE SERVICE

**M. George Baker (Gander—Twillingate):** Veuillez me permettre de poser avec sérieux une autre question au secrétaire parlementaire. Est-il imaginable de forcer un prestataire de l'aide sociale, d'une pension d'invalidité ou d'une allocation d'ancien combattant à demander tous les mois son chèque du gouvernement au comptoir d'un marchand local à qui il devrait, comme cela peut arriver à certains moments, la moitié du montant attendu? Ce n'est qu'un exemple parmi bien d'autres. Le secrétaire parlementaire pense-t-il qu'un commerçant qui s'occupe à temps partiel de la poste peut fournir ce service avec autant de constance et de dévouement qu'un maître ou une maîtresse de poste?